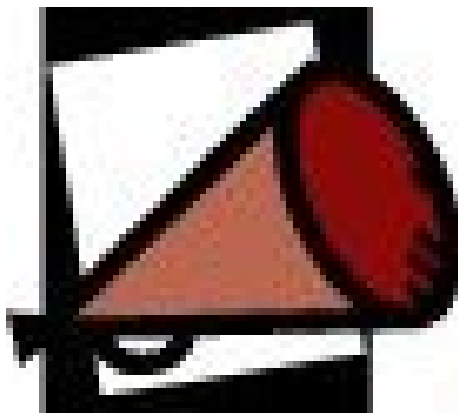


<https://www.pressegauche.org/La-CSQ-et-la-FIPEQ-CSQ-recommandent-la-nationalisation-des-services-educatifs-a>



**La CSQ et la FIPEQ-CSQ
recommandent la
nationalisation des services
éducatifs à la petite enfance**



- Communiqués -
Publication date: mercredi 16 juin 2021

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 16 juin 2021 - Profitant de la consultation lancée par le ministre de la Famille, Mathieu Lacombe, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec (FIPEQ-CSQ) ont recommandé, aujourd'hui, au gouvernement Legault de nationaliser les services éducatifs à la petite enfance.

La présidente de la CSQ, Sonia Ethier, a expliqué que « l'éducation des enfants de 0 à 5 ans doit être considérée comme un dossier national, car il est de la responsabilité du gouvernement d'assurer un accès universel à des services éducatifs de qualité à chaque enfant du Québec ».

Un grand pas en avant

Pour Sonia Ethier, « nationaliser les services éducatifs à la petite enfance, c'est se responsabiliser. Un Québec moderne ayant à coeur le développement de ses enfants doit faire un autre pas en avant et compléter le réseau des centres de la petite enfance (CPE) et des milieux familiaux régis et subventionnés qui ont fait notre renommée ». Ajoutons que, pour la CSQ et la FIPEQ-CSQ, ce grand projet permettrait de garantir à chaque enfant du Québec qu'il puisse effectuer sa première transition scolaire avec un minimum de vulnérabilité.

Autre avantage de la nationalisation, selon les deux organisations syndicales : elle permettrait de mettre fin à l'exploitation commerciale des places disponibles dans les services privés sur le dos des tout-petits et de leurs parents. « C'est pourquoi nous proposons de convertir toutes les garderies privées en centres de la petite enfance, une mesure qui coûterait moins de 400 millions de dollars par année. Il faudrait également intégrer tous les milieux familiaux dans un réseau de places régies et subventionnées », précise la présidente de la CSQ.

Équité des conditions de travail

Pour sa part, la présidente de la FIPEQ-CSQ, Valérie Grenon, a plaidé pour l'équité des conditions de travail de l'ensemble des intervenantes du réseau de la petite enfance.

« Les conditions de travail actuelles sont en partie responsables de la rareté de places dans notre réseau. Les difficultés d'attraction et de rétention des intervenantes en petite enfance sont majeures, faute d'une valorisation suffisante de leur expertise et de leurs responsabilités. Les conditions de travail doivent refléter l'importance de ces professions pour la société québécoise », déplore Valérie Grenon.

Des allocations à hausser pour les enfants

La question des enfants ayant des besoins particuliers est également au coeur du mémoire présenté aujourd'hui à la consultation. Les organisations syndicales demandent qu'un nombre suffisant de places en CPE et en milieu familial régi et subventionné leur soit dédié, afin de répondre adéquatement à leurs besoins.

« Le gouvernement doit procéder à des investissements importants pour augmenter les allocations tant pour les enfants ayant des besoins particuliers que pour ceux issus des milieux défavorisés. Nous voulons aussi qu'il assure la participation de toutes les intervenantes à l'ensemble des étapes de préparation et de révision des plans d'intégration des enfants ayant des besoins particuliers, afin qu'ils reçoivent des services en toute circonstance »,

souligne Valérie Grenon.

La FIPEQ-CSQ veut également la mise en place d'un canal de communication permanent entre tous les intervenants en contact avec un enfant vulnérable dès son entrée dans le réseau de la petite enfance.

Services offerts dans les communautés autochtones

En ce qui concerne les services éducatifs à la petite enfance offerts dans les communautés autochtones, la présidente de la CSQ, Sonia Ethier, appelle à respecter l'héritage de nos premiers peuples en considérant la réalité et la culture de chaque communauté, ainsi qu'en respectant leur droit à l'autodétermination.

« Afin de répondre adéquatement aux besoins des enfants des premiers peuples, le gouvernement doit permettre d'adapter l'offre de services éducatifs à la petite enfance à chaque communauté, notamment en reconnaissant l'importance des différences culturelles et des modes de gestion qui lui sont propres. Il faut également permettre à chaque communauté de gérer elle-même l'organisation et la prestation des services éducatifs à la petite enfance à toutes les étapes d'un projet », soutient la présidente de la CSQ.

Elle ajoute qu'il faut aussi assurer un financement adéquat et adapté à chacune des situations ainsi que permettre l'adaptation sur une base locale du programme éducatif.

Une occasion à saisir

En terminant, les présidentes de la CSQ et de la FIPEQ-CSQ soutiennent que le ministre de la Famille et son gouvernement doivent profiter de la présentation d'un nouveau livre blanc sur la petite enfance pour affirmer le rôle essentiel et la place prédominante qu'ont les services éducatifs à la petite enfance au Québec pour les familles et pour l'ensemble de la société.

Pour consulter le mémoire, [cliquer ici](#).